

AFFAIRE N°12 - REMISE EN ETAT DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES DU QUAI EST - APPROBATION DU DOSSIER

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La vétusté des installations hydro-électriques et le faible dimensionnement de la bêche ne permettent plus une exploitation normale de la station de refoulement des eaux usées du Barachois.

C'est pourquoi, la Municipalité a demandé au bureau de l'I.A.T. (Information et Applications Techniques) une étude des travaux de remise en état de cette station.

Les travaux consistent en la modification et la modernisation du poste existant de refoulement des eaux usées en provenance de la zone est de Saint-Denis. Ce poste sera équipé d'une pompe immergée, d'une deuxième pompe existante qui fonctionnera en "immergé" après modification ; une troisième pompe est prévue pour une tranche ultérieure ; cependant, toutes les réservations pour cette troisième pompe seront installées dans cette première phase. Le Génie Civil du poste de pompage subira quelques modifications qui permettront, d'une part, la mise en place des nouveaux équipements, d'autre part, l'agrandissement de la bêche de réception.

Par ailleurs, un dégrilleur automatique permettra de supprimer les interventions fréquentes du service et apportera une solution aux problèmes des eaux en provenance du C.H.D., caractérisées essentiellement par une forte teneur en gros éléments.

Le coût de l'opération est estimé à 650 000 FF (y compris somme à valoir pour honoraires, révision des prix et imprévus) et sera financé de la façon suivante :

- subvention FIDOM .....	80 000,00 FF
- emprunt C.D.C. ....	320 000,00 FF
- fonds propres B.S. 1984 (dégrilleur automatique)	250 000,00 FF
	-----
	650 000,00 FF

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur cette opération ;
- de m'autoriser à :

. solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondants ;

. lancer les consultations d'entreprises et à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

.../...

**M. MARCEL HOARAU DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.**

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

La Commission du Cadre de Vie estime ces travaux indispensables pour l'environnement.

-----  
**LE MAIRE** : Je mets aux voix. Le rapport est adopté à l'**UNANIMITE**.

---o-o-oOo-o-o---

*Reçu à la Préfecture  
le 16/10/1984*